

CRITERES DE SELECTION

SELECTION* AU CHAMPIONNAT DE FRANCE DE BLOC JEUNE 2018	
* : après validation par la Direction Technique Nationale	
Compétition sélective	Coupe de France jeune de bloc de St Leu 2018 de novembre 2017 et Championnat Régional de bloc jeune 2018 de décembre 2017
Critères de sélection	<p>Seront sélectionnés*:</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les jeunes qualifiés directement par la Direction Technique Nationale (au regard de leurs résultats et sélections en Equipe de France en 2017) : Cadets: Iliann CHERIF. Junior : Lucile SAUREL ➤ Le vainqueur du championnat régional en catégorie : minime (Garçon et Fille), cadet (Garçon et Fille) junior (Garçon et fille)
Remarque	<p>Cette sélection au Championnat de France jeune de bloc n'entraîne pas automatiquement une sélection en équipe régionale.</p> <p>Les aides financières accordées par le Comité Régional sont réservées aux jeunes qui sont sélectionnés en équipe régionale</p>
SELECTION * EN EQUIPE REGIONALE JEUNE DE BLOC POUR PARTICIPER AU CHAMPIONNAT DE FRANCE DE BLOC JEUNE 2017	
* : après validation par la Direction Technique Nationale	
Compétitions sélectives	<p>Sélection en Equipe de France de bloc en 2017 Championnat de France jeune de bloc 2017 Championnat de France jeune de combiné 2017 Coupe de France jeune de bloc de St Leu de novembre 2017 Championnat de la Réunion jeune de bloc de décembre 2017 TNPB bloc de juillet 2017</p>
Places disponibles	Hors quota
Critères de sélection hors quota	<p>Critères de sélection par ordre de priorité :</p> <p>Seront directement sélectionnés une fois remplies les conditions de validation de la sélection:</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Sélection en Equipe de France de bloc ou combiné en 2017 : Cadets : Iliann CHERIF. Junior : Lucile SAUREL ➤ Podium au Championnat de France de bloc ou de combiné 2017 Minime : Kintana ILTIS. Cadette : Laura TIZON. Junior : Elma FLEURET ➤ Les minimes 1^{ère} année qui étaient classés parmi les 4 premiers en bloc ou podium au classement général au TNPB 2017 en catégorie benjamin (e)
Places disponibles	0 à 3 places par catégorie
Critères de sélection	<p>Seront sélectionnés une fois remplies les conditions de validation de la sélection:</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les vainqueurs du classement « Sélection France » en catégorie : minime (Garçon et Fille) cadet (Garçon et Fille) junior (Garçon et fille) ❖ Si le budget le permet : Les 2^{ème} du classement « Sélection France » de la catégorie minime fille et/ou minime garçon ❖ Si le budget le permet : Les 3^{ème} du classement « Sélection France » de la catégorie minime fille et/ou minime garçon ❖ Si le budget le permet : Les 2^{ème} du classement « Sélection France » de la

	<p>catégorie cadet et/ou cadette fille</p> <p>Le classement « Sélection France » est composé du classement combiné de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ l'épreuve A: le contest de la Coupe de France jeune de bloc de St Leu de novembre 2017 ➤ l'épreuve B: la finale de la Coupe de France jeune de bloc de St Leu de novembre 2017 ➤ l'épreuve C: le contest du Championnat de la Réunion jeune de bloc de décembre 2017 ➤ l'épreuve D: la finale du Championnat de la Réunion jeune de bloc de décembre 2017 <p>Une fois multiplié le nombre de points gagnés* (voir en annexe) sur les épreuves A, B, C et D, les grimpeurs sont classés par ordre croissant. Pour pouvoir être sélectionné il faut être classé trois fois parmi les trois premiers ou deux fois parmi les deux premiers sur les 4 épreuves.</p> <p>Remarque : en cas d'égalité de points au classement « Sélection France » voir le détail des règles applicables en fin de document.</p> <p>les résultats des différentes catégories non pas vocation à être comparés entre eux. En cas de limitation du nombre de partants, les sélectionneurs choisiront en priorité la (ou les) catégorie(s) qui offre le meilleur potentiel de résultat au championnat de France jeune de bloc : une 3^{ème} en minime fille peut donc être choisie sans que soit forcément sélectionné un 2^{ème} en minime garçon (ou inversement)</p>
<p>Conditions de validation des sélections (sauf pour les réunionnais qui résident en métropole)</p>	<p>2) Un niveau minimal de performance par catégorie</p> <p>3) Participer à la Coupe de France jeune de St leu de novembre 2017 et au Championnat régional jeune de décembre 2017 Participation à tous les stages et entraînements de préparation au Championnat de France de bloc jeune de l'équipe régionale (dates en annexe du règlement de l'équipe régionale)</p> <p>4) Réaliser un minimum de 4 entraînements par semaine de novembre 2017 à mars 2018</p> <p>5) Régler les arrhes de participation financière aux stages.</p> <p>6) Signer le règlement de l'équipe régionale (les parents et le jeune)</p>
<p>Niveau minimal de performance par catégorie</p>	<p>Critère vérifié soit durant la Coupe de France de bloc de St Leu de novembre 2017 soit durant le Championnat régional de bloc jeune de décembre 2017 et éventuellement durant les stages et entraînements de l'équipe régionale:</p> <p>Minime fille : 6b+ Minime garçon : 6c+ Cadette : 6c+ junior fille : 6c+ Cadet : 7a+ Junior garçon : 7b</p>
<p>Une personne à haut potentiel mais qui pour une raison médicale avérée, n'a pas pu remplir les critères de sélection (sur avis de la commission de sélection) peut aussi être sélectionnée. Une personne qui remplit les critères de sélection mais qui ne remplit pas les exigences énoncées dans le règlement du Centre Régional d'Escalade ne sera pas sélectionnée.</p>	

Annexe

Le classement est établi en effectuant la multiplication des places dans chaque épreuve pour chaque grimpeur. En cas d'ex-æquo à une même place, la valeur de cette dernière sera égale à la moyenne des places si l'égalité n'avait pas eu lieu. Exemple : 3 premiers ex-æquo marqueront $1+2+3/3=2$ points chacun au lieu de 1 point chacun.

En cas d'égalité suite à la multiplication des places, les ex-æquo sont départagés selon leur meilleure place dans une des 4 épreuves, si l'égalité persiste : leur 2^{ème} meilleure place, si l'égalité persiste : leur 3^{ème} meilleure place, si l'égalité persiste : leur 4^{ème} meilleure place.

Pour les grimpeurs non sélectionnés en finale d'une épreuve : la place obtenue en qualification sera multipliée par elle-même pour obtenir le classement « Sélection France »

Les compétiteurs non licenciés à la Réunion seront retirés du classement.

En cas d'égalité au classement final, le grimpeur le plus jeune sera sélectionné en priorité.

Exemple

Pierre obtient les résultats suivants

➤ 1^{er} à l'épreuve A: le contest de la Coupe de France jeune de bloc de St Leu de novembre 2017

➤ 2^{ème} (à égalité avec Paul) à l'épreuve B: la finale de la Coupe de France jeune de bloc de St Leu de novembre 2017

➤ 4^{ème} à l'épreuve C: le contest du Championnat de la Réunion jeune de bloc de décembre 2017

➤ 1^{er} à l'épreuve D: la finale du Championnat de la Réunion jeune de bloc de décembre 2017

Le nombre de points obtenus par Pierre est : $1 \text{ pt} \times 2,5 \text{ pts} \times 4 \text{ pts} \times 1 = 10$ points

Pierre (10pts) qui est 1^{er}, 2^{ème}, 4^{ème} et 1^{er} est devant Paul (10pts) qui est 2^{ème}, 2^{ème} (à égalité avec Pierre), 1^{er}, 2^{ème}